



Politique environnementale

Municipalité de Saint-Cuthbert



Mot du maire



C'est avec fierté que je vous présente la politique environnementale de la Municipalité de Saint-Cuthbert. La lutte contre les changements climatiques est autant l'affaire des gouvernements, des régions, des municipalités et de chacun d'entre nous. La première politique environnementale de Saint-Cuthbert est une invitation à adopter de bonnes habitudes de vie et à poser les bons gestes qui auront, chacun, un impact positif sur l'environnement, aussi minime soit-il.

La Municipalité de Saint-Cuthbert souhaite arrimer l'ensemble de ses interventions avec les valeurs environnementales de ses citoyens. Par des objectifs clairs, établis pour chacun des thèmes retenus, cette politique donne un cadre de référence pour guider nos actions communes en matière d'environnement. En vue d'atteindre les objectifs fixés, la Municipalité de Saint-Cuthbert compte aussi sur la participation de chacun : citoyens, entreprises privées et institutions publiques.

En effet, l'écocitoyenneté requiert d'être conscient de ses droits et de ses devoirs pour faire de ce projet une réussite collective. Je vous invite à prendre connaissance de cette nouvelle politique qui confirme l'engagement déjà pris par la Municipalité de Saint-Cuthbert de maintenir et d'améliorer la qualité de notre environnement. Je vous invite à poser aujourd'hui, des gestes concrets pour demain. Pour que la politique environnementale devienne une réalité, le conseil municipal a confié le mandat de son élaboration aux membres du Comité consultatif en environnement. À partir des données recueillies, des rencontres de travail ont eu lieu afin de déterminer les thèmes et les objectifs de la politique. En

effet, il est prometteur de voir qu'ensemble, nous sommes prêts à rivaliser d'initiatives pour contribuer au succès de cette politique et nous établissons ce qui est en train de devenir un modèle collectif, à travers une gestion environnementale appliquée. C'est un exemple qui se construit sur l'écoute, la volonté, l'innovation.

En novembre 2020, le gouvernement du Québec a présenté son « Plan pour une économie verte 2030 ». Ce plan établit une politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques et invite les municipalités à adopter également un plan de lutte aux changements climatiques. Nous avons pris les devants et nous vous présentons la politique environnementale accompagnée d'engagements, d'objectifs et d'actions que la Municipalité entend réaliser dans les 5 prochaines années.

La lutte contre les changements climatiques nous implique personnellement et commence par chacun de nos gestes à la maison. Soyons responsables et agissons ensemble pour que Saint-Cuthbert demeure une municipalité inspirante en matière de lutte aux changements climatiques.

Bruno Vadnais
Maire



Mot du président

du Comité consultatif en environnement



La première politique environnementale de la Municipalité de Saint-Cuthbert établit un programme d'actions concrètes en matière de développement durable. Cette politique se veut le reflet de la vision des membres du conseil municipal axée sur des résultats concrets, appuyée par des objectifs à la fois réalistes et ambitieux. Cette politique environnementale est axée vers une mobilisation générale, autant à partir des citoyennes et citoyens, des agricultrices et agriculteurs, des industriels, des commerçants ainsi que des groupes communautaires et sociaux.

Nos actions seront inspirantes, tangibles et accomplies selon les critères les plus rigoureux et les plus performants pour devenir un exemple, une référence et une fierté. Tenaillés entre nos désirs de confort et de vivre dans un environnement sain, nous prenons à chaque instant des décisions qui ont un impact sur ce dernier. Soucieux des conséquences de ces gestes individuels et collectifs, le conseil municipal a formé un comité consultatif en environnement pour l'établissement d'une politique environnementale et d'un plan d'action afin de modifier nos comportements et influencer notre milieu de vie. La protection de l'environnement, le développement durable et la conservation des ressources sont des valeurs fondamentales qui guident notre mode de vie.

Le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement du Québec mentionne que le gouvernement s'engage à être exemplaire et à faire preuve de leadership afin de favoriser la mobilisation des citoyens, des municipalités et des entreprises dans la démarche de transition climatique. Le plan mentionne également qu'à cet égard, le gouvernement du Québec donnera l'exemple en allant au-delà du niveau d'ambition de la cible fixée pour l'ensemble du Québec à l'horizon 2030. Il posera des gestes déterminants à l'égard de la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre.

Le gouvernement nous dit aussi qu'il sera exemplaire dans l'acquisition des produits et des services québécois en matière d'électrification et de lutte contre les changements climatiques. Il deviendra ainsi une vitrine pour favoriser l'utilisation des produits et services locaux, servant du même coup de levier au développement des entreprises qui les offrent. Cette exemplarité se traduira également dans l'effort d'adaptation aux changements climatiques par la prise en compte du climat futur dans la localisation, la conception et la gestion des infrastructures et des réseaux publics. **La Municipalité, tout comme le gouvernement, s'engage à être exemplaire et prend les mêmes engagements que celui-ci.**

Nous avons travaillé en collaboration avec les élus pour développer une vision inspirante et réaliste d'une collectivité viable. Nous voulons une municipalité saine, équilibrée et créatrice de richesse environnementale que nous pensons être en mesure de réaliser collectivement.

Richard Dion
Conseiller municipal



Mission et but

La politique environnementale est un outil efficace pour guider le conseil municipal, son administration et les citoyens à gérer ses activités de façon responsable en conformité avec les principes du développement durable, c'est-à-dire en tenant compte des aspects économiques, sociologiques et environnementaux afin d'arriver à un résultat optimal.

C'est aussi une démarche concrète qui encadre la poursuite de nos actions pour la protection de notre environnement et l'amélioration de la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens. Les actions qui en découlent privilégient systématiquement cet objectif afin qu'autant les interventions dans le milieu de vie que leurs conséquences en préservent la pérennité. Elles concernent tout ce qui implique l'eau, les sols, les matières résiduelles, l'air et les changements climatiques ainsi que la biodiversité.

La politique environnementale fixe des objectifs pour atteindre des résultats concrets à court, moyen et à long terme, en tenant compte des contraintes budgétaires. Le Comité consultatif en environnement est responsable de l'élaboration, de la réalisation, de l'évaluation et de la progression du plan d'action qui sera associé à notre politique environnementale, mais une consultation auprès des différents comités et des citoyens est primordiale pour la réalisation de ladite politique.

Le but de la Politique environnementale est de confirmer la volonté de la Municipalité de Saint-Cuthbert de concrétiser un milieu de vie où la villégiature et le milieu agricole cohabitent et interagissent harmonieusement. À travers cette politique, la Municipalité réaffirme son intention de mettre

de l'avant une planification axée sur le développement durable et bien ancrée dans les préoccupations actuelles. Elle entend contribuer activement à l'effort global en matière de protection de l'environnement, notamment par l'entremise de l'innovation, de la protection des richesses naturelles de son territoire, de la mobilisation de l'ensemble de la collectivité autour de la question environnementale et, également, d'améliorer la qualité de vie de sa population d'aujourd'hui et de demain. Les actions définies concernent la protection de l'environnement, de l'air, de l'eau et des sols autant dans le milieu agricole que les milieux de villégiature et urbain.

Le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement du Québec vise une carboneutralité de la province vers l'année 2050. Nous travaillerons afin d'obtenir une carboneutralité de Saint-Cuthbert bien avant les années 2050.



Introduction

Notre population a diminué un peu d'année en année depuis la fusion avec la Municipalité de Saint-Viateur en 1998. Plus vieille que la moyenne québécoise, notre population peut bénéficier d'un immense territoire naturel et assez bien préservé.

La majeure partie du territoire est utilisée à des fins agricoles et une très faible partie est urbanisée. Une autre partie du territoire est utilisée à des fins de villégiature et représente tout de même une superficie importante de celui-ci. On retrouve au nord de la Municipalité d'importantes superficies boisées dont une grande zone forestière. Le territoire agricole se trouve sur la plaine et le plateau du Saint-Laurent, tandis que le territoire de villégiature se trouve au pied des Laurentides. On retrouve sur le territoire des infrastructures culturelles, patrimoniales et institutionnelles. L'agriculture y est très performante et on y trouve de nombreuses exploitations agricoles. Il y a peu de commerces sur le territoire de Saint-Cuthbert, les gens s'approvisionnent surtout à Berthierville et à Joliette. Deux entreprises industrielles opèrent sur notre territoire. Une entreprise d'embouteillage d'eau de source et un abattoir de volailles.

Notre territoire est desservi sur le plan des transports par l'autoroute 40, les voies ferrées du Canadien National ainsi que du chemin de fer Québec-Gatineau. Toutefois, une seule route numérotée d'un peu plus de deux kilomètres dessert notre territoire.

La rivière Chicot traverse le territoire du nord au sud. Elle prend naissance et coule presque uniquement sur le territoire de Saint-Cuthbert avant de se jeter dans le fleuve

Saint-Laurent. Le territoire de Saint-Cuthbert est borné au sud par le fleuve Saint-Laurent (lac Saint-Pierre). À partir des rives du lac Saint-Pierre jusqu'à la route 138, on retrouve un territoire inondable utilisée uniquement à des fins agricoles.

Thématiques et objectifs

La Municipalité de Saint-Cuthbert choisit de mettre en œuvre sa politique environnementale selon six grandes thématiques. Chacune de ces thématiques est associée à une série d'objectifs, d'engagements et d'actions à court, moyen et long terme.

1. **Eau**
2. **Sol et biodiversité**
3. **Air et changements climatiques**
4. **Matières résiduelles**
5. **Aménagement du territoire, nuisances et bruits**
6. **Gestion municipale**

Délai

Court terme : moins de 2 ans

Moyen terme : 2 à 3 ans

Long terme : 4 ans à 7 ans

1. Eau

L'eau est considérée comme la source de vie. Elle est depuis un certain temps déjà, une ressource de plus en plus importante surtout avec la croissance démographique mondiale et les bouleversements climatiques. Le Québec bénéficie d'une importante réserve d'eau permettant de produire une énergie renouvelable avec très peu de conséquences sur l'environnement en comparaison avec plusieurs autres sources d'énergie, comme les énergies fossiles et nucléaires.

L'eau potable est une des principales préoccupations du gouvernement du Québec qui a instauré depuis quelques années le Programme d'économie d'eau potable. Afin de réduire l'utilisation de l'eau potable, le gouvernement a mis en place des directives et des mesures visant à réduire les quantités d'eau et à atteindre les objectifs d'économie d'eau potable qu'il s'est fixé. La Municipalité de Saint-Cuthbert a respecté les obligations du gouvernement en installant des compteurs d'eau dans les commerces, les industries et les exploitations agricoles dans le but de mieux connaître l'utilisation de l'eau pour les différents usages. La Municipalité fait également un suivi serré de son réseau de distribution de l'eau potable afin de maintenir des fuites inférieures à 10% de la distribution totale de l'eau, ce qui est excellent. Un peu plus de la moitié de la population est desservie par le réseau d'aqueduc municipal. Les autres propriétés sont desservies par des puits privés.

La rivière Chicot traverse le territoire de la Municipalité avant de se jeter dans le fleuve Saint-Laurent. Plusieurs petits cours d'eau sillonnent le territoire et se jettent dans la rivière Chicot assurant ainsi un très bon drainage des terres en milieu agricole. Plusieurs petits cours d'eau se trouvant sur la plaine du Saint-Laurent permettent le drainage des terres et se jettent directement dans le fleuve. Toutefois, les basses terres de la plaine du Saint-Laurent, entre la route 138 et le fleuve, se trouvent complètement inondées au printemps retardant les semences de terres agricoles.

Selon certaines données de la Municipalité, il y a encore plusieurs résidences qui rejettent des eaux usées sans traitement dans les cours d'eau. Le conseil municipal désire que toutes les résidences, non desservies par le réseau d'égout municipal, soient équipées d'un système de traitement des eaux usées conformes.

À Saint-Cuthbert, l'usage responsable et la protection de cette ressource sont des éléments importants de la politique environnementale. La politique met de l'avant des mesures concernant la production et la consommation de l'eau potable, la gestion des eaux usées ainsi que la protection des cours d'eau.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

Les actions mises de l'avant par la Municipalité impliquent autant la prévention, la protection que les mesures de réhabilitation de la ressource.

- prendre les mesures nécessaires pour l'amélioration en continu de la qualité de l'eau potable, notamment en adhérant si possible aux programmes d'excellence en eau potable (PEXEP) de Réseau Environnement pour le traitement et la distribution de l'eau;
- protéger et mettre en valeur la rivière Chicot;
- développer les connaissances sur:
 - l'utilisation responsable de l'eau potable;
 - la pollution de l'eau;
 - la réduction des sources de pollution de l'eau;
 - la gestion de l'eau de pluie;
- promouvoir l'utilisation d'équipements à faible consommation d'eau.

ACTIONS

Court terme

- assurer la conformité et l'efficacité des installations septiques privées en effectuant l'inspection des installations sanitaires et en s'assurant d'éliminer le rejet des eaux usées dans les cours d'eau ou les fossés, sans traitement au préalable;
- tenir à jour le plan d'intervention égouts/aqueduc;
- utiliser l'eau brute ainsi que l'eau des jeux d'eau pour l'arrosage des plantes et des fleurs ou pour les besoins des citoyens;
- promouvoir l'éducation sur les sources potentielles de pollution de l'eau (bulletin municipal, journaux, médias sociaux, panneaux publicitaires);
- proposer l'utilisation de toilettes à faible débit ainsi que les équipements et les outillages permettant d'économiser l'eau potable auprès des commerçants et des citoyens (bulletin municipal, journaux, médias sociaux, panneaux publicitaires);
- s'assurer du suivi sur la qualité de l'eau de la rivière Chicot en collaboration avec Zone Bayonne, Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert et le MELCC;
- assurer le suivi de la mise en place de la stratégie québécoise de l'eau potable;
- élaborer un programme de distribution de récupérateurs d'eau de pluie (subvention);

- promouvoir auprès des producteurs agricoles les alternatives permettant de réduire l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques les plus nocifs pour la santé des humains et des écosystèmes;
- encourager les modèles agricoles viables des points de vue environnemental, social et économique, car ces derniers entraînent d'emblée une réduction de la dépendance aux pesticides (via une politique d'approvisionnement de la Municipalité, la promotion de l'achat local, des articles et/ou des capsules faisant connaître ces initiatives dans notre village, etc.);
- encourager nos agriculteurs à profiter des avantages du nouveau Plan pour une agriculture durable 2020-2030 pour **réduire l'usage des pesticides et améliorer la qualité de l'eau** (rétribution des pratiques agroenvironnementales, formation et accompagnement)¹;
- sensibiliser les citoyens à l'utilisation de produits de nettoyage sans phosphate.

Moyen terme

- favoriser, en collaboration avec la MRC, l'inspection des cours d'eau afin de s'assurer de respecter les bandes de protection des rives en milieu agricole et sensibiliser les agriculteurs aux bonnes pratiques de la culture en bordure des cours d'eau;
- s'assurer, lors des travaux de nettoyage sur les cours d'eau, de conserver la végétalisation des rives pour éviter l'accumulation de sédiments après les travaux;
- vérifier les rives des cours d'eau et procéder à une végétalisation des rives qui sont dénudées;
- sécuriser l'approvisionnement et accroître la qualité de l'eau potable pour satisfaire en tout temps aux exigences normatives;
- augmenter la capacité d'entreposage de l'eau potable afin d'améliorer la performance organisationnelle et technique nécessaire à la gestion des infrastructures.

Long terme

- atteindre l'excellence en eau potable du Réseau Environnement;
- procéder à l'inventaire d'anciens dépotoirs le long de la rivière Chicot et procéder à leur nettoyage, si possible.

¹ Gouvernement du Québec (MAPAQ). 2020. Agir pour une agriculture durable – Plan 2020-3030 (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733)

2. Sol et biodiversité

La biodiversité est la diversité naturelle des organismes vivants et des écosystèmes. Ces derniers procurent des services écologiques indispensables, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement, l'énergie, la régulation du climat et le bien-être de la population. Elle s'apprécie en considérant la diversité des écosystèmes, des espèces et des gènes dans l'espace et dans le temps, ainsi que les interactions au sein de ces niveaux d'organisation et entre eux. Leur bon fonctionnement, en accord avec une urbanisation réfléchie, représente une combinaison stratégique pour la qualité de vie d'un milieu.

La politique environnementale mise sur la protection de la biodiversité pour maintenir les usages, les activités et le développement de notre territoire en conservant la qualité des milieux naturels d'intérêt. D'autre part, il faut se préoccuper des zones humides, celles-ci présentent des intérêts écologiques certains qu'il faut protéger et mettre en valeur.

La Municipalité de Saint-Cuthbert a, sur son territoire, des boisés et des espaces verts de grande valeur à protéger et à mettre en valeur, de manière à préserver l'intégrité des écosystèmes tout en offrant un accès à la nature pour ses citoyens. Les milieux naturels favorisent une meilleure qualité de l'air et un environnement agréable. La nature nous procure plusieurs bienfaits, tels que

la filtration de l'eau par les milieux humides et le captage du CO₂ par les espaces boisés qui constituent des habitats essentiels pour plusieurs espèces animales. Il est donc important d'assurer la protection et la conservation de ces lieux. Les forêts et les milieux humides, en plus de constituer l'habitat pour la faune et la flore locale, apportent plusieurs bénéfices pour la communauté. En effet, les multiples fonctions des écosystèmes se traduisent en biens et services pour la société.

En protégeant et en mettant en valeur les milieux naturels, on favorise le contact avec la nature et la pratique d'activités de plein air, qui engendrent de nombreux bénéfices, en particulier chez les enfants :

- améliore la santé mentale et physique, la concentration, le développement moteur, les habiletés sociales et les capacités d'apprentissage ;
- favorise l'adoption de saines habitudes de vie, un meilleur comportement et la créativité ;
- réduit le stress et l'anxiété.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

- assurer une vigilance à l'égard des sols contaminés ainsi que des sources éventuelles de contamination;
- promouvoir la conservation de la qualité des sols et les usages du sol qui respectent l'environnement;
- adopter une approche de protection des bassins versants favorisant la réduction de l'érosion et de la sédimentation dans les cours d'eau;
- contrer la menace des espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon, berce du Caucase);
- favoriser la connaissance et la protection de la diversité animale et végétale du territoire de la Municipalité;
- interdire l'usage des pesticides de synthèse en milieu urbain et de villégiature;
- promouvoir l'usage de produits naturels à faible impact sur les écosystèmes pour contrer les parasites animaux et végétaux;
- sensibiliser les citoyens et les entreprises à la protection des écosystèmes.

ACTIONS

Court terme

- formuler un plan d'action portant sur la lutte à toute espèce exotique envahissante jugée prioritaire et contrôler les espèces envahissantes dans les espaces publics;
- diffuser de l'information sur l'importance des milieux humides (bulletin municipal, journaux, médias sociaux, panneaux publicitaires);
- effectuer une sensibilisation et surveillance des sources de contamination des sols sur le territoire de la Municipalité;
- diffuser des connaissances sur les pratiques horticoles favorisant la santé humaine, l'augmentation de la biodiversité et l'intégrité des écosystèmes (ateliers, formations, articles, capsules d'information, etc.);
- assurer le respect de la réglementation provinciale (hydrocarbure, réservoir et autres);
- sensibiliser la population au respect de la réglementation concernant la protection des bandes riveraines des cours d'eau qui représentent un corridor naturel pour les déplacements fauniques et floristiques;

- encourager nos agriculteurs à profiter des avantages du nouveau Plan pour une agriculture durable 2020-2030 **pour améliorer la biodiversité** (rétribution des pratiques agroenvironnementales, formation et accompagnement).²

Moyen terme

- inventorier avec la collaboration de Zone Bayonne les milieux humides sur le territoire municipal;
- protéger par réglementation des milieux humides du territoire de la Municipalité;
- réglementer concernant les pesticides en milieu résidentiel et de villégiature;
- favoriser l'augmentation et la diversité des insectes pollinisateurs, par des aménagements sur les terrains appartenant à la Municipalité et par la diffusion d'information auprès des citoyens.

²Gouvernement du Québec (MAPAQ). 2020. *Agir pour une agriculture durable - Plan 2020-3030* (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733)

3. Air et changements climatiques

La qualité de l'air est une préoccupation de tous les jours. Nos importants boisés et milieux humides travaillent activement à purifier l'eau et l'air, en plus de capter le carbone, un des principaux gaz à effet de serre responsable des changements climatiques. Ces milieux naturels sont essentiels pour offrir une bonne qualité de vie aux résidents présents et futurs. Ne serait-ce que pour maintenir la biodiversité et pour que la faune et la flore puissent s'adapter aux changements climatiques, il est primordial de maintenir un milieu naturel d'au moins 30 %. La réduction des polluants atmosphériques et la lutte contre les changements climatiques représentent des enjeux planétaires. La Municipalité de Saint-Cuthbert désire contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air et favoriser la lutte et l'adaptation aux changements climatiques. La qualité de l'air a de grandes incidences sur la santé publique et sur l'équilibre des écosystèmes. Avec les températures qui augmentent, les polluants dans l'air deviennent plus actifs et plus dommageables pour la santé.

Nous possédons un couvert forestier important au nord du territoire de la Municipalité. Il est important de conserver la forêt et de prendre des mesures réglementaires à cette fin. Le rapport du Groupe de travail sur la forêt et les changements climatiques (GTFCC) financé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, informe sur les bienfaits de la forêt par l'intensification des aménagements forestiers favorisant les écosystèmes.

Il est dorénavant entendu que l'activité humaine, par l'utilisation accrue des combustibles fossiles et le déboisement, entre autres choses, vient troubler l'équilibre du climat. Or, les municipalités ont un rôle important à jouer afin de contribuer à l'atteinte de l'objectif provincial.

Afin de lutter contre les changements climatiques, tous les niveaux de gouvernance sont appelés à faire des efforts et à se doter d'outils et d'actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. La Municipalité devra sensibiliser la population locale sur la mise en place d'actions afin de lutter contre les changements climatiques. En effet, c'est en développant des modes de vie plus durables, que nous serons en mesure d'atteindre les objectifs provinciaux.

Les activités d'origine humaine sont la principale cause des changements climatiques et l'ère industrielle en a augmenté l'impact. La population brûle les combustibles fossiles et convertit des terres boisées en zones agricoles ou urbaines. Ces combustibles fossiles produisent alors du dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre qui réchauffe la planète, principale cause des changements climatiques d'origine humaine. Les changements climatiques sont mesurés par les variations de température, de précipitations, de vents et d'autres indicateurs. La politique environnementale vise à lutter contre les changements climatiques d'origine humaine.

Le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement du Québec prévoit l'élimination du mazout pour le chauffage des bâtiments et celui-ci sera remplacé par l'électricité ou d'autres énergies renouvelables. La Municipalité entend éliminer le chauffage au mazout à court terme.

Nous sommes en milieu agricole et il est pratiquement impossible pour le moment de demander aux producteurs agricoles de réduire ou d'éliminer les produits pétroliers qu'ils utilisent pour leurs imposantes machineries. Il en est de même pour le séchage des produits céréaliers. Toutefois, il est important de demeurer à l'affût des avancées technologiques dans ce domaine. Pourtant, même si les changements climatiques entraîneront certains bénéfices sur l'agriculture (augmentation de la croissance, introduction de nouvelles variétés, diminution des besoins de chauffage), les impacts négatifs seront importants (pression accrue par les insectes, les maladies et les mauvaises herbes, événements climatiques extrêmes, gels au sol, sécheresses, inondations, érosion). Les producteurs agricoles peuvent contribuer par d'autres moyens à la lutte aux changements climatiques. Par exemple, les agriculteurs peuvent favoriser :

- les bonnes pratiques environnementales et l'agriculture biologique ;
- la santé des sols ;
- les pratiques d'élevage et de gestion des fumiers qui réduisent les émissions de GES ;
- l'efficacité énergétique de leurs bâtiments ;
- les alternatives aux énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments ;
- les techniques qui permettent de réduire le nombre d'interventions aux champs avec la machinerie ;
- les pratiques agricoles qui permettent d'augmenter la quantité de carbone stockée dans les sols ;
- l'augmentation des superficies cultivées couvertes en hiver par des cultures ou par des résidus de culture ;
- le maintien d'un minimum de 4 % de matière organique dans le sol.³

Nous avons plusieurs producteurs laitiers sur le territoire et la Municipalité attache une importance particulière à ce qui est prévu dans le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement qui veut accompagner les entreprises agricoles afin de les aider à adopter des pratiques et des technologies qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à leurs activités. Ces changements contribueront également au développement d'une agriculture durable au Québec. Cette démarche d'accompagnement prendra la forme d'une augmentation de l'offre de formation auprès des intervenants et des producteurs, d'un renforcement du transfert des connaissances à l'échelle des régions

et d'une bonification des services-conseils destinés au secteur agricole. Les interventions seront renforcées à l'égard des pratiques d'optimisation de la fertilisation azotée dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il en sera de même relativement au maintien et à l'amélioration du carbone dans le sol ainsi qu'à la résilience de l'agroécosystème face aux impacts des changements climatiques. L'usage des pratiques et des technologies de réduction du méthane des élevages sera également élargi. Cela implique, par exemple, d'adapter l'alimentation des ruminants en misant sur le transfert des connaissances et la recherche.

Voici un extrait important du « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement du Québec que la Municipalité entend appliquer concernant la séquence sur l'atténuation des changements climatiques : éviter, réduire, séquestrer.

La séquence privilégiée afin que la transition climatique soit réalisée de façon optimale et les différentes interventions engagées pour atténuer les changements climatiques s'inscrivent globalement dans la séquence « éviter, réduire, séquestrer ». Cette séquence met l'accent sur les actions préventives ainsi que sur le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre à moindre coût. Elle favorise l'utilisation efficace de l'énergie et des énergies à faibles émissions de gaz à effet de serre, dont l'électricité québécoise.

Éviter

L'atténuation des changements climatiques suppose en amont que l'on évite autant que possible de créer de nouvelles émissions de gaz à effet de serre, qu'on limite les émissions de nouvelles sources et que l'on ne détruise pas les réservoirs naturels de carbone. Cela signifie qu'on doit s'interroger sur le caractère essentiel d'un besoin. Il faut optimiser un projet dès le stade de la conception et privilégier une source d'énergie et de matériaux renouvelables à faible empreinte carbone. Cet évitement peut également être réalisé grâce à un meilleur aménagement du territoire ou par l'actualisation d'un cadre réglementaire.

³ Gouvernement du Québec (MAPAQ). 2020. *Agir pour une agriculture durable – Plan 2020-3030* (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733)

Réduire

L'atténuation des changements climatiques implique ensuite que l'on réduise les émissions de gaz à effet de serre existantes et qu'on limite la dégradation des réservoirs naturels de carbone. Les mesures d'atténuation contribueront à une telle réduction grâce à la conversion vers des énergies renouvelables à faibles émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée et à l'amélioration des pratiques et des procédés.

Séquestrer

Dans un troisième temps, il est possible de séquestrer les émissions de gaz à effet de serre que l'on n'aura pu ni éviter ni réduire. On peut dans certains cas séquestrer les gaz à effet de serre en ayant recours à des technologies de captage et de stockage du carbone afin d'empêcher leur effet sur le climat. La séquestration fait également référence au processus naturel par lequel les écosystèmes retirent des gaz à effet de serre déjà présents dans l'atmosphère et incorporent le carbone dans la biomasse. Bien qu'il faille d'abord éviter la destruction des réservoirs naturels de carbone et réduire leur dégradation, il est aussi possible d'augmenter la séquestration biologique du carbone en créant de nouveaux réservoirs, notamment en milieu forestier.

Par ailleurs, les changements climatiques engendreront des impacts non négligeables sur les infrastructures municipales, d'où l'importance d'implanter des mesures d'adaptation de manière évolutive à court, à moyen et à long terme. Ces investissements permettront d'importantes économies futures.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

- sensibiliser à l'élimination des véhicules et appareils équipés de moteurs à 2 temps;
- réduire les émissions de carbone dans l'air;
- promouvoir le covoiturage;
- réduire notre dépendance collective aux énergies fossiles;
- assurer le maintien d'un couvert forestier afin d'assurer la fonction d'absorption du carbone atmosphérique;
- favoriser la plantation d'arbres en milieu résidentiel;
- favoriser la protection d'arbres sains en milieu urbain;
- améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;
- réduire au maximum les sources d'énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments;
- prioriser le transport en commun de la MRC;

- promouvoir l'alimentation locale, la consommation de produits locaux et la création de jardins communautaires et collectifs;
- encourager les travaux de construction et de rénovation de bâtiments écoénergétiques;
- encourager les modes de transports actifs, tels que la marche et la bicyclette;
- intégrer des infrastructures ou des équipements favorisant le transport actif;
- favoriser l'utilisation des véhicules hybrides, électriques et de moindres cylindres et diminuer la dépendance aux carburants fossiles;
- favoriser le remplacement des poêles ou des foyers à bois existants par des alternatives n'émettant aucune pollution atmosphérique ou par des équipements plus efficaces (ex. : poêles à combustion lente, foyers de masse);
- encourager nos agriculteurs à profiter des avantages du nouveau Plan pour une agriculture durable 2020-2030 pour **améliorer la santé des sols et la gestion des matières fertilisantes, de manière à réduire les émissions de GES et à optimiser le stockage du carbone par les terres agricoles** (rétribution des pratiques agroenvironnementales, formation et accompagnement).⁴

ACTIONS

Court terme

- sensibiliser la collectivité aux effets des feux en plein air;
- promouvoir la plateforme Embarque Lanaudière;
- sensibiliser les citoyens concernant la marche au ralenti des véhicules en arrêt ainsi que le fonctionnement des autres outillages ou appareils utilisant un moteur à essence lorsqu'ils ne sont pas utilisés (bulletin municipal, médias sociaux, journaux, panneaux publicitaires);
- encourager le transport actif;
- s'assurer que tous les thermostats des bâtiments municipaux sont de styles électroniques programmables;
- promouvoir la construction de bâtiments écoénergétiques;

⁴Gouvernement du Québec (MAPAQ). 2020. *Agir pour une agriculture durable – Plan 2020-3030* (https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/plan_agriculture_durable/PL_agriculture_durable_MAPAQ.pdf?1603387733)

- remplacer les systèmes de chauffage au diesel de tous les bâtiments municipaux;
- sensibiliser en matière d'abattage d'arbres dans les boisés et réglementer pour la protection des boisés en zones agricoles, en zones de villégiature et en zones forestières, par exemple en encourageant les producteurs à se munir d'un plan d'aménagement durable de leurs boisés et en faisant connaître les bonnes pratiques;
- fournir un arbre pour chaque nouvelle construction résidentielle et sensibiliser les propriétaires à la plantation d'arbres indigènes ou nourriciers.

Moyen terme

- privilégier le remplacement de l'outillage et des petites machineries municipales par des équipements électriques;
- adopter et mettre en place un plan de réduction d'émission de gaz à effet de serre et un plan d'adaptation aux changements climatiques.

Long terme

- privilégier le remplacement de tous les véhicules municipaux par des véhicules électriques;
- sensibiliser à l'utilisation des poêles et foyers de chauffage au bois afin de les remplacer par des foyers homologués par l'EPA ou par des foyers écologiques afin de réduire la production de particules fines.

4. Matières résiduelles

Des pas importants en gestion des matières résiduelles ont été réalisés au cours des dernières décennies. Actuellement, la MRC gère les matières résiduelles et implique les municipalités. De plus, la collecte des matières organiques permettra à la Municipalité de pousser encore plus loin la réduction de son tonnage de matières vouées à l'enfouissement.

Une gestion responsable des matières résiduelles concerne tout ce qui implique la réduction, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des produits et matières que nous utilisons dans nos vies, que ce soit au niveau résidentiel, commercial, industriel, agricole ou institutionnel. Notre politique environnementale soutient, encourage et promet les meilleures pratiques les concernant pour assurer la protection de l'environnement.

La Municipalité doit encourager davantage ses citoyens à réduire la quantité de déchets dirigés au site d'enfouissement. Le recyclage est aujourd'hui un mode de vie obligatoire dans toutes les collectivités. Les citoyens jouent un rôle important et prépondérant afin de réduire la quantité et d'améliorer la qualité des déchets acheminés au centre de tri. La gestion des matières résiduelles est un projet commun. La protection de l'environnement et l'utilisation rationnelle des ressources sont des éléments clefs du principe de développement durable.

La gestion des matières résiduelles constitue un enjeu qui touche l'ensemble de la société québécoise. Consciente des défis présents et futurs, particulièrement dans le dossier de la matière organique, la Municipalité de Saint-Cuthbert vise la réduction de l'enfouissement, afin de contribuer significativement à la qualité de l'environnement, mais aussi à l'atteinte des grands objectifs provinciaux.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

- améliorer la performance de la collecte sélective;
- augmenter les performances liées aux matières organiques;
- poursuivre l'atteinte des objectifs de la PQGMR (Politique québécoise de gestion des matières résiduelles) fondés sur les principes réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination;
- encourager la pratique zéro déchet et privilégier la réduction à la source;
- promouvoir au sein de la collectivité l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles ainsi que les avantages qui y sont rattachés;
- s'assurer de l'application du plan de gestion des matières résiduelles avec la MRC;
- valoriser et utiliser de manière responsable les boues d'épuration;
- encourager la réduction des matériaux de construction, de démolition et de rénovation envoyés dans les sites d'enfouissement.

ACTIONS

Court terme

- favoriser l'élimination des bouteilles de plastique ou prendre position afin que ces bouteilles soient consignées;
- instaurer des idées et des initiatives locales visant à promouvoir le compostage;
- sensibiliser la population à la réduction à la source, au recyclage et au compostage (bulletin municipal, journaux, médias sociaux, panneaux publicitaires);
- sensibiliser la population à l'herbicyclage;
- réaliser des ateliers sur le compostage;
- offrir des composteurs à prix modique;
- rendre accessibles aux citoyens des contenants permettant la collecte à trois voies dans les endroits publics et lors d'événements municipaux;
- sensibiliser la population et les gens d'affaires à l'utilisation de sacs de plastique à usage écologique;
- mettre en valeur les bénéfices financiers de bien gérer nos matières résiduelles, tels que les redevances à l'enfouissement et les ristournes gouvernementales obtenues;

- promouvoir la collecte des matières organiques dans les écoles;
- utiliser de la vaisselle compostable ou réutilisable lors des événements municipaux;
- inciter les citoyens à acheminer leurs objets en bon état à des organismes de cueillette et de redistribution.

Moyen terme

- réduire la fréquence de collecte de résidus ultimes (destinés à l'élimination au site d'enfouissement);
- utiliser au maximum les feuilles broyées comme paillis et pour l'engrais à gazon à l'automne;
- participer au programme «ICI on recycle», niveau 3.

5. Aménagement du territoire, nuisances et bruits

L'aménagement du territoire doit contribuer à préserver la biodiversité, soit le maintien des espèces, des écosystèmes, des ressources et des processus naturels essentiels pour promouvoir la qualité de vie des citoyennes et citoyens. La politique environnementale protège l'usage respectueux et pérenne du territoire agricole et favorise un aménagement du territoire respectueux et porteur, selon les meilleures pratiques du développement durable.

La mixité des usages sur le territoire de Saint-Cuthbert amène de nouveaux défis de cohabitation au sein de la collectivité. La Municipalité de Saint-Cuthbert souhaite réduire et contrôler davantage les irritants dans le but de créer un environnement sécuritaire et de grande qualité. Les principes d'environnement et de développement durable s'appliquent également lorsqu'il est question d'aménagement du territoire. Ainsi, lorsqu'il y a des développements ou des travaux effectués, autant par la Municipalité que par les citoyens ou les entrepreneurs, il doit y avoir une cohérence entre les travaux exécutés et les orientations de protection de nos milieux.

Comme le gouvernement du Québec dans son « Plan pour une économie verte 2030 », la Municipalité favorise une vie saine et une partie des déplacements pourrait se faire, de plus en plus, de manière active, à pied ou à vélo, avec en prime des gains pour tous sur les plans de la qualité de l'air et de la santé. Étant donné l'impossibilité d'aménager une piste cyclable dans le village et un accotement pavé sur notre réseau routier, ce geste permettrait

d'assurer une meilleure sécurité aux cyclistes et aux piétons et contribuerait à la concrétisation d'un milieu de vie faible en carbone.

Un secteur industriel dans le périmètre urbain, peut apporter de façon ponctuelle quelques sources de pollution olfactives, sonores et visuelles. Au niveau des nuisances, la Municipalité devrait travailler activement à obtenir du secteur industriel des aménagements réduisant les odeurs, le bruit et l'éclairage excessifs. En milieu de villégiature, la Municipalité entend préserver la quiétude des gens et elle entend mettre en œuvre la réduction des bruits pouvant provenir des entreprises exerçant dans ce milieu.

Le monde agricole constitue une réalité importante et active sur le territoire de Saint-Cuthbert. La majeure partie des terres est exploitée pour la production végétale et animale. Il s'agit d'un monde dynamique et essentiel du patrimoine culturel et économique qui a forgé l'histoire et la qualité des paysages du territoire de Saint-Cuthbert.

Les conditions du milieu de vie jouent un rôle important pour la qualité de vie des résidents. En effet, le bruit, la luminosité, les nuisances visuelles et la salubrité sont tous parmi les problèmes de cet axe d'intervention. La Municipalité de Saint-Cuthbert prend donc en charge les responsabilités reliées à l'état du milieu et aux nuisances, au bénéfice de ses citoyens.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

- identifier, évaluer, gérer et éliminer les risques reliés à la santé environnementale;
- identifier et diminuer l'impact des nuisances sur le territoire;
- adopter, au besoin, les règlements municipaux nécessaires pour améliorer l'état du milieu de vie;
- intégrer la gestion des impacts et des nuisances à l'intérieur des activités municipales et de la prise de décision relative à l'aménagement du territoire;
- contribuer à la réduction des problématiques d'odeurs;
- maintenir les mesures visant à réduire la pollution sonore;
- identifier et contribuer à la diminution de la pollution visuelle et lumineuse;
- effectuer un meilleur contrôle des agents allergènes, tels que l'herbe à poux et les poussières;
- faciliter l'agriculture responsable de proximité;
- soutenir l'agriculture biologique;
- développer le réseau de pistes cyclables;
- intégrer les principes d'aménagement durable lors de la mise en place de projets de développements et de lotissements;
- assurer la cohérence entre la réglementation d'urbanisme et la politique environnementale;
- rendre les milieux naturels accessibles à tous.

ACTIONS

Court terme

- assurer une distribution spatiale équilibrée des parcs et espaces verts sur le territoire;
- planter des arbres indigènes et nourriciers;
- mettre en place des mesures pour réduire les diverses sources de pollution lumineuse, tout en conservant un milieu de vie sécuritaire;
- encourager les citoyens à utiliser des méthodes d'éclairage nocturne écoénergétiques et à faible impact pour la faune;
- favoriser le déplacement en vélo en améliorant la sécurité sur nos routes par l'installation de panneaux de sensibilisation.

Moyen terme

- implanter un marché public événementiel;
- sensibiliser à l'usage de panneaux solaires;
- sensibiliser à l'installation de systèmes électriques éoliens;
- établir une cartographie des secteurs à protéger;
- éloigner les sources d'activités anthropiques des secteurs de valeur exceptionnelle;
- évaluer le règlement sur les nuisances physiques, sonores et visuelles;
- favoriser l'agriculture urbaine.

Long terme

- identifier les secteurs problématiques et proposer des mesures de mitigation (écrans, végétaux, etc.);
- préciser les normes d'aménagement des écrans tampons;
- mettre en place une réglementation pour un éclairage nocturne respectueux de l'environnement.

6. Gestion municipale

À travers la mise en place d'un système de gestion environnementale au sein de l'administration municipale, c'est l'ensemble de l'organisation qui est en mesure de gérer au quotidien les impacts environnementaux. Saint-Cuthbert a déjà mis en place plusieurs initiatives environnementales internes de façon formelle, touchant divers services. Avec la mise en place de la politique environnementale, la Municipalité devrait être en mesure de se doter d'un outil de gestion formel, touchant à l'ensemble de l'organisation.

Dans ce contexte, la Municipalité cherche à instituer une approche de gestion novatrice qui lui permettra de se démarquer dans ses activités et son développement. La politique environnementale s'adresse également à l'administration municipale et aux services municipaux. La Municipalité se doit d'être non seulement exemplaire, mais également innovatrice dans l'application des principes énoncés.

Dans ses activités, la Municipalité de Saint-Cuthbert a le souci de protéger l'environnement, mais elle veut aussi aller plus loin que le strict respect des règles environnementales. La Municipalité désire connaître et améliorer sa performance environnementale. Cette politique sera communiquée à ses employés et à ses citoyens. Elle compte investir dans l'information et la formation de ceux-ci. C'est ce Comité qui a initié la démarche d'élaboration de la présente politique.

Les services de l'administration municipale déploient aussi un ensemble considérable d'actions environnementales dans le cadre de leurs activités. Par exemple, le service des loisirs réduit activement l'empreinte écologique de ses événements à grand déploiement en assurant une collecte des matières recyclables et en privilégiant l'utilisation de matériel compostable, réutilisable, recyclé ou réutilisable, comme des ustensiles et assiettes. De plus, le service administratif a établi plusieurs mécanismes pour réduire l'utilisation du papier. La Municipalité a aussi fait l'acquisition d'un véhicule électrique.

La politique environnementale témoigne formellement de la volonté de la Municipalité de Saint-Cuthbert à prendre l'environnement en compte dans l'ensemble de ses décisions, et ce, dans les divers champs de compétence de l'administration municipale. La Municipalité interpelle ses partenaires à travailler avec elle et à modifier leurs habitudes pour protéger l'environnement et la santé des citoyens dans une perspective de développement durable. Diminuons notre empreinte écologique pour rendre concrète notre vision d'un milieu de vie sain pour les générations futures. Afin de faire de cette politique environnementale un outil efficace, sa mise en œuvre auprès de tous les services de la Municipalité est d'une importance capitale.

Voilà pourquoi sa gestion est assumée par la direction générale de la Municipalité qui s'assure que chacun des services réponde aux objectifs fixés dans cette politique. Quant au Comité consultatif en environnement, il aura la responsabilité d'élaborer et d'appliquer le plan d'action qui découlera de la politique environnementale et d'en mesurer le progrès. Le plan d'action sera en fait le prolongement de la politique. Il déterminera les actions pour atteindre les objectifs retenus. Il permettra d'évaluer si les actions prévues sont efficaces et répondent aux objectifs établis. Afin d'assurer un suivi adéquat de l'échéancier, le Comité consultatif en environnement déposera chaque année un compte rendu de la situation ainsi que des recommandations au conseil municipal pour s'assurer que sa politique, son plan d'action et les résultats obtenus soient à la hauteur des attentes.

Qu'elles soient solaires, éoliennes, hydroélectriques ou bioénergétiques, les énergies renouvelables sont mises à contribution dans la lutte contre les changements climatiques. En effet, elles engendrent peu ou pas de déchets ou d'émissions polluantes, comparativement aux énergies fossiles, et permettent de préserver les ressources naturelles. Tournée vers l'avenir, la Municipalité de Saint-Cuthbert exprime sa volonté de promouvoir et d'utiliser les énergies renouvelables. Les bioénergies sont constituées de matières résiduelles de sources forestières, agricoles ou urbaines pouvant être utilisées pour produire de la chaleur, de l'électricité et des carburants pour les transports.

Le bâtiment vert se caractérise par l'intégration de pratiques de construction innovantes et plus écoresponsables, et ce, dès l'étape de la conception jusqu'à son utilisation. La Municipalité entend faire un suivi des mesures gouvernementales afin de favoriser la construction de bâtiments verts.

La Municipalité, tout comme le gouvernement du Québec, souhaite accroître l'émergence de nouveaux produits et de projets innovants contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'utilisation de biomasse forestière résiduelle comme source d'énergie, favorisant ainsi un virage vers une nouvelle bioéconomie forestière.

ENGAGEMENTS ET OBJECTIFS

- acquérir des connaissances dans le domaine des énergies renouvelables afin de les inclure progressivement à la gestion municipale;
- augmenter et démocratiser graduellement l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine public;
- sensibiliser et encourager la collectivité à l'utilisation des énergies renouvelables;
- construire et rénover les bâtiments municipaux selon des pratiques écologiques;

- optimiser la consommation d'énergie pour les usages municipaux;
- mettre la politique environnementale en application;
- demeurer toujours conforme à la réglementation.

ACTIONS

Court terme

- communiquer les fondements de la politique environnementale aux fonctionnaires municipaux;
- réaliser périodiquement des vérifications de conformité environnementale;
- former les fonctionnaires municipaux sur les bonnes pratiques environnementales;
- améliorer la performance environnementale des activités de la Municipalité;
- investir dans la formation et la sensibilisation continue de la population;
- informer périodiquement les organismes, les groupes et les citoyens des actions environnementales que la Municipalité met en place;
- associer tous les citoyens, les partenaires socio-économiques, les élus municipaux et le personnel au développement et à la réalisation de la politique environnementale;
- préconiser une bonne éthique environnementale, notamment lors des prises de décision, de la part du personnel, des élus municipaux ainsi que tous les autres membres ou collaborateurs de l'organisation;
- respecter les fondements du développement durable lors des interventions de la Municipalité;
- créer un sentiment d'appartenance et de responsabilité partagée envers l'environnement chez les élus, ses employés et les citoyens ainsi que chez tous les autres membres ou collaborateurs.

Moyen terme

- participer activement à l'élaboration d'actions environnementales et partager ses expériences avec les acteurs régionaux;
- présenter publiquement un bilan environnemental tous les deux ans;
- être un leader dans les programmes à caractère environnemental et rayonner dans ce domaine.

Conclusion

Nous concluons sur la prévention recommandée dans le « Plan pour une économie verte 2030 » du gouvernement du Québec. La Municipalité a tout intérêt à prévenir les impacts des changements climatiques. Ces impacts sont déjà perceptibles sur la santé et la sécurité, l'économie, les infrastructures et les écosystèmes, avec des conséquences autant sur les finances publiques que sur le portefeuille des citoyens.

La planète se réchauffant à un rythme accéléré, les impacts des changements climatiques et leurs coûts augmenteront de façon importante au cours des prochaines années et décennies. Il est possible d'éviter une grande partie de ces coûts et des dommages humains et environnementaux qui les accompagnent en agissant de façon préventive, en renforçant la résilience de l'économie, des communautés, des infrastructures et de l'environnement. On estime que pour chaque dollar investi en prévention des sinistres, en moyenne six dollars sont évités en dommages, notamment en coûts de remplacement et de réparation d'infrastructures et de bâtiments publics ainsi qu'en coûts d'indemnisation.

Les infrastructures de la Municipalité doivent être adaptées et résilientes face aux impacts des changements climatiques. Une planification de la localisation, de la conception, de la construction, de la réfection et de l'entretien des infrastructures tenant compte des changements climatiques sera particulièrement importante pour assurer leur pérennité et limiter les coûts de réparation ou de remplacement.

Pour la Municipalité plusieurs types d'infrastructures devront être adaptés aux changements climatiques, notamment :

- les infrastructures de transport, dont font partie les routes et les ponts qui doivent demeurer fonctionnels pour assurer la sécurité et la mobilité des personnes et des biens ;
- les infrastructures de drainage urbain ou d'égout qui doivent être performantes lors de crues éclair et de pluies abondantes ;
- les infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau.



